

# ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mil seize, le vingt et un novembre, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

**Présents :** Mesdames Nicole FROT, Bernadette BARBOSA, Messieurs Mathurin PHILIPPEAU, Éric FLON, Jean-Sébastien POITOU, Madame Sophie LLAVATA, Monsieur Jean-Claude HUREAU, Mesdames Isabelle NOUE, Laurence TAVERNE.

**Absent excusé :** Monsieur Florent SÉCHET.

**Procuration :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Sébastien POITOU.

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° D2016.11.112 Modification des statuts de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing - Extension de compétences**

**Le Conseil Municipal,**

- VU** la Loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles portant à trois le nombre de compétences optionnelles devant être exercées par les Communautés de Communes ;
- VU** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 68,
- VU** l'article L.5214-16 et l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2009/SPF/CL n°21 portant création de la Communauté de communes « Gâtinais-Val de Loing » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013/DRCL/BCCCL/175 du 26 décembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;
- VU** l'article V des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;
- VU** la délibération n°2016-10-24\_43 du Conseil Communautaire proposant la modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing par l'ajout de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »
- VU** la délibération n°2016-10-24\_44 du Conseil Communautaire définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing afin d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle et rendent ainsi les statuts de la Communauté de Communes conformes à la Loi ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1 -** **ADOPTE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing annexés à la présente délibération.

Seul l'article V est modifié. Sa nouvelle rédaction contient l'ajout suivant :

### **Article V - Compétences de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes est compétente dans les domaines suivants :

Compétences optionnelles.:

# ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les nouveaux équipements culturels et sportifs postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et répondant à deux critères cumulatifs : unique sur le territoire de la Communauté de Communes et renforçant l'attractivité touristique du territoire de la Communauté de Communes.

Le reste de l'article V et des statuts est inchangé.

**Article 2 - DEMANDE** à M. le Préfet de Seine-et-Marne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **RÉSEAU INCENDIE**

- Les travaux des réserves incendie sont presque achevés, il reste la réfection des trottoirs de Pilvernier et les branchements au réseau d'adduction d'eau.
- La répartition des frais, avec Gironville et Maisoncelles en Gâtinais, se fera dès réception des factures.

## **VOIRIE**

- Des devis ont été demandés afin de solutionner le problème de l'eau stagnante « rue du Bout d'En haut ».

## **SÉCURITÉ SALLE POLYVALENTE – MAIRIE**

- Le boîtier « alarme » de la salle polyvalente devra être relié aux autres boîtiers.
- Un « flash Incendie » est nécessaire dans les toilettes.
- Un groom avec détecteur de fermeture est à installer au petit ventail de la porte principale de la salle du conseil.
- Des affiches signalétiques concernant la localisation de la salle d'attente sécurisée ainsi que les consignes sont à poser.
- Le contrôle des installations électriques doit être fait tous les ans. Des devis ont été demandés auprès des établissements « Bureau Veritas », « DEKRA » et « APAVE »

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Salle polyvalente** : le règlement doit être modifié.
- **Une plaque commémorative** au nom de Monsieur DESSIENE sera posé à l'emplacement de la réserve incendie en remerciement du don de la parcelle par celui-ci.
- **Les vœux du maire** se dérouleront le vendredi 13 janvier 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt deux heures trente minutes

Prochaine réunion : le 9 janvier 2017